

Le 8 mars on arrête tout!

Toutes et tous pour gagner l'Égalité

APPEL — MONTREUIL, LE 18 FÉVRIER 2025

L 8 MARS, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT appelle, comme chaque année, dans un cadre unitaire, à une « grève féministe » et à une grande mobilisation pour gagner l'égalité au travail et dans la vie.

Dans la Fonction publique, l'égalité n'est toujours pas une réalité

Les derniers chiffres le prouvent: elles représentent 63 % des effectifs, voire 67 % pour les contractuel·les, mais seulement 43 % des catégories A+. Elles occupent 70 % des 10 % des postes les moins bien rémunérés et seulement 49 % des 10 % les mieux rémunérés. Les écarts se creusent lorsqu'on parle du 1 % des postes les mieux rémunérés, où elles ne sont plus que 39 %, et des 10 plus hautes rémunérations dans les ministères, où elles ne représentent que 25 %.

Elles perçoivent, dans la Fonction publique de l'État, 13,1 % de moins que les hommes, d'après le dernier rapport de la DGAFP. Ce chiffre invisibilise une part importante des inégalités, notamment le temps partiel, où les femmes sont davantage présentes (21 % d'entre elles contre 9 % des hommes, et même 27 % pour les contractuelles). De plus, il s'agit d'une photographie et non d'un film sur la carrière, qui est hachée pour les femmes, notamment en lien avec la maternité.

À la retraite, elles le paient cash! La réforme des retraites de 2023 a encore plus pénalisé les femmes. Cette bataille n'est pas perdue, elle reste toujours au centre de l'actualité.

Sept ans après l'accord égalité Fonction publique: l'âge de raison?

Eh bien non! Ce que la CGT (qui n'a pas signé cet accord) prédisait en 2018 se confirme: absence de mesures contraignantes, absence de budgets dédiés et réformes qui creusent les inégalités entre les femmes et les hommes. Le résultat ne pouvait pas être concluant.

Il est urgent de faire la transparence

Pourtant, tous les ministères ont publié un index égalité avec une note supérieure à 75/100. Tour de passe-passe: [l'index Fonction publique, comme celui du privé](#), rend opaques les inégalités et constitue davantage un outil de communication et d'affichage qu'un véritable levier de transformation féministe. [La Cour des comptes vient d'ailleurs d'épingler cet index](#) pour son inefficacité.

La transposition de la directive européenne du 10 mai 2023, visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations, a pris énormément de retard.

Pourtant, elle constitue un levier important pour modifier l'index en profondeur, faire la transparence et revaloriser les métiers à prédominance féminine.

Les droits des femmes dans le viseur

Aujourd'hui, les femmes de la Fonction publique d'État subissent toujours la double peine: les mesures d'austérité, le gel du point d'indice, l'absence de revalorisation des métiers à prédominance féminine et la dégradation des conditions de travail. La suppression de la GIPA, qui bénéficiait en grande partie aux femmes, ou encore la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie sont à nouveau inscrites au budget 2025. Il est évident que ce type de régression sociale ne peut être qu'un facteur d'inégalité supplémentaire.

Le gouvernement Bayrou n'a donné aucun signe engageant sur les enjeux d'égalité et a davantage envoyé des signaux au Rassemblement national et au patronat qu'au monde du travail. Face à la montée des idées d'extrême droite, du masculinisme, et le capitalisme, la lutte féministe doit s'amplifier.

L'UFSE-CGT revendique:

- ▶ **L'égalité salariale: un salaire égal pour un travail de valeur égale avec la revalorisation des métiers à prédominance féminine;**
- ▶ **Le dégel et la revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles;**
- ▶ **Un large plan de titularisation pour mettre fin à la précarité;**
- ▶ **La retraite à 60 ans et l'abrogation de la réforme des retraites;**
- ▶ **Des mesures concrètes et droits nouveaux pour la santé des femmes, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles;**
- ▶ **La réduction du temps de travail à 32 heures;**
- ▶ **L'allongement du congé maternité, du congé paternité et d'accueil de l'enfant, un congé parental mieux rémunéré pour un partage égalitaire de la parentalité;**
- ▶ **Le renforcement des services publics leviers d'égalité.**

L'UFSE-CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser y compris par la grève le 8 mars et à préparer cette journée de lutte et de manifestation pour l'égalité entre les femmes et les hommes en mettant l'État face à ses responsabilités en tant qu'employeur.

L'UFSE-CGT a déposé un préavis de grève.